

BULLETIN

D'INFORMATION

MUNICIPAL



LE VALENCOIS

N° 2

Les cinémas de FONTAINEBLEAU vous proposent

ERMITAGE

Tél. : Bureau 422.72.51
Répondeur 422.28.32

6, rue Grande

SELECT

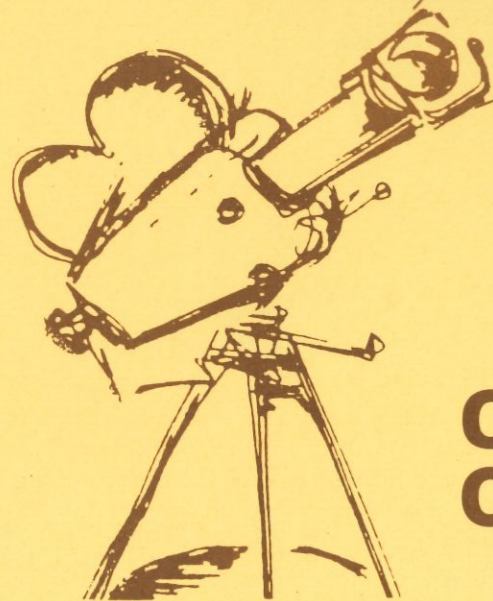
Tél. : 422.28.18

Place Napoléon Bonaparte

FORUM

33 rue d'Avon

Tél. : 422.33.62



Quand on aime la vie... On va au cinéma!



«A COEUR OUVERT»

Récemment, une personne amie me posait cette question : «Si je ne suis pas indiscreète, quelles sont vos impressions en tant que Maire nouvellement élue ?».

Question à laquelle j'ai répondu bien volontiers.

Ma nouvelle fonction me plaît énormément et même me passionne. Certes, le travail ne manque pas. Mais moi qui ai besoin d'avoir l'esprit toujours occupé, cela ne me gêne pas, bien au contraire, car l'inactivité ne me réussit pas.

Depuis mon élection, j'ai pu apprécier, à nouveau, la GENTILLESSE de la très grande majorité des Valençois et Valençoises, car je suis très sensible aux qualités de coeur. Lors de très mauvais moments de mon existence, en 1966, lorsque je me suis retrouvée seule dans la vie, un grand nombre de Valençois et Valençoises ont su m'entourer d'une telle chaleur humaine que cela m'a permis de surmonter mes épreuves.

J'ai pour eux une reconnaissance infinie, car ce sont des moments que l'on n'oublie pas. Ne dit-on pas que c'est dans les mauvais moments que l'on compte ses amis, ce qui est tout à fait vrai. C'est à cette période de ma vie que j'ai réalisé mon attachement à notre village de VALENCE.

Si la plupart des VALENCOIS et VALENCOISES me prouvent leur qualité de coeur, ce que j'apprécie au plus haut point, quelques uns, au contraire, me démontrent leur inintelligence, pour ne pas dire leur bêtise et même, disons le mot, leur méchanceté.

Mais ce petit nombre ne constitue qu'une exception, fort heureusement. N'ayant pas de temps à perdre, je me garderai bien d'attacher une importance à leurs mesquineries. L'expérience m'a appris, depuis longtemps, à être philosophe, à ne rien dramatiser et à situer chaque chose à sa juste place.

Il est certain que je ne peux pas plaire à TOUS et, je ne le cherche pas. J'assume ma tâche avec le maximum de sérieux et de conscience.

Ayant moi-même un esprit critique assez développé, j'accepte évidemment les critiques, mais il y a la «FACON» de les formuler. Je déplore l'agressivité et même la provocation dont certains ont su faire preuve vis-à-vis de quelques collègues. Les mêmes mots dits avec correction et courtoisie, auraient eu beaucoup plus de portée...

D'ailleurs, entre gens bien élevés ou plus exactement bien éduqués, l'agressivité ne passe pas et ce genre de personnage est vite qualifié.

Je mesure «TOUT» ce que nous avons à faire.... Comme vous avez pu vous en rendre compte, nous avons beaucoup travaillé depuis le 18 mars

Je tiens à remercier tous les Membres de notre équipe pour leur étroite collaboration.

J'ai beaucoup exigé, j'en suis consciente mais, je suis satisfaite du travail d'équipe que nous avons accompli, chacun prenant des responsabilités, mais oeuvrant tous dans le même but, l'intérêt de notre village et de ses habitants.

Nous tenons à redire aux Valençoises et Valençois que nous restons et sommes tous «A L'ECOUTE ET AU SERVICE DE TOUS».

Anne-Marie REDON-MICHAUD,

Maire,

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Reunion du 28 Avril 1983

L'an mil neuf cent quatre vingt trois, le vingt huit avril à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Mme REDON-MICHAUD, maire.

Etaient présents : Mme REDON-MICHAUD, Mr GILET, Mmes BEAUDENON, BERMOND, Mr ROUSSEAU, Mme KLEIN, Mrs GARPIEL, PHILADELPHIE, BLANQUET, PIERUCCI, LECLERC.

Secrétaire de séance : Mme KLEIN.

Après lecture de l'additif du 22 mars et de la séance du 12 avril, les comptes-rendus sont adoptés.

Le conseil municipal :

- accepte de la compagnie d'assurances la S.A.M.D.A. le règlement de 2 chèques, l'un relatif au remboursement de dommages causés à un poteau de signalisation lors d'un accident de la circulation le 6 février 1982 d'un montant de 959,80 F. et l'autre relatif au remboursement d'un trop perçu sur assurances Villasur d'un montant de 125 F. ;

Conformément aux directives des arrêtés interministériels des 26 octobre 1982 (J.O. du 28 octobre 1982) et 11 mars 1983 (J.O. du 17 mars 1983).

Le conseil municipal :

- décide que le nouveau tarif pour les usagers du taxi collectif 4,35 F. sera mis en application à compter du 1er mai 1983 ;

- fixe la garantie de recettes accordée à Monsieur VIEVILLE Henri pour l'exploitation du taxi collectif à 47 F. par voyage à compter du 1er mai 1983.

En application de l'article 7 du décret 67.945 du 24 octobre 1967 prévoyant un abattement lorsque l'usager est un exploitant agricole et de l'arrêté préfectoral du 9 avril 1979, le conseil délibérant :

- décide que les exploitations agricoles seront soumises à la taxe d'assainissement selon une évaluation forfaitaire de 40 m³ par an et par personne vivant dans l'exploitation.

Le conseil municipal ayant décidé de publier un bulletin municipal dont le coût devra être payé par la publicité,

- fixe les tarifs de cette publicité :

1/8 de page : 150 F. T.T.C.

1/4 de page : 300 F. «

1/2 de page : 600 F. «

1 page : 1200 F. «

Les chèques devront être libellés à l'ordre du «Trésor Public» et ce, à compter du 1er mai 1983.

Suite à un courrier de la Direction Départementale de l'Équipement en date du 24 mars 1983 demandant de modifier la composition des membres du bureau d'appel d'offres pour les travaux d'assainissement de la R.N. 105 (en raison du changement de municipalité) désigne :

- Mme REDON-MICHAUD Anne-Marie, présidente du bureau
- Mr GILET, 1er adjoint
- Mme BEAUDENON, 2ème adjointe.

En application de l'article 122-11 du Code des Communes, Mme le maire :

- donne délégation de pouvoirs aux trois adjoints :

Mr GILET - Mme BEAUDENON - Mme BERMOND -

- rappelle l'article 121-12 du Code des Communes selon lequel :

«chaque conseiller municipal empêché peut donner pouvoir à un collègue de son choix de voter en son nom ; ce pouvoir est valable pour 3 séances consécutives ; un même conseiller municipal ne peut être porteur que d'un seul mandat» ;

- demande aux membres composant la commission des bois d'examiner la coupe décidée par une délibération en date du 31 octobre 1980 et de prendre contact avec les exploitants forestiers pour effectuer cette coupe dans les bois communaux ;

Le conseil municipal :

- donne son accord pour une commande relative à l'habillement de trois jeunes recrues du corps des sapeurs pompiers de VALENCE ;

- accorde une subvention de cent francs (100 Frs) en faveur du comité français pour la Campagne Mondiale contre la Faim en 1983 ;

- décide que les douches seront tenues à tour de rôle par les employés communaux : Mrs LECORCHE et LEKKA ;

- que le car transportant les élèves à destination du C.E.G. «Rosa Bonheur» au Chatelet en Brie aura désormais son arrêt sur la place de l'Église à hauteur de la salle polyvalente (arrêt estimé moins dangereux) et ce, en accord avec la Sté de transports CGEA ;

Reunion du 2 Juin 1983

- l'achat d'une tondeuse (l'ancienne étant inutilisable)

- de refuser l'offre «d'Air Photo Color» (photos du village) trop onéreux pour le budget communal ;

- Mme le maire informe :

- de remerciements de subventions pour l'année 1982 des sapeurs pompiers de MELUN (50 Frs) et F.O.C.E.L. (50 Frs) ;

- qu'elle va prendre contact avec les P.T.T. pour limiter les communications téléphoniques données de la salle polyvalente ;

- d'une réunion de l'Association de défense T.G.V. et Autoroute A 5 le vendredi 29 avril à 20 H 45 à Moisenay (la commune de VALENCE sera représentée par 2 délégués) ;

- d'une réunion du S.D.A.U. le 13 mai 1983 à 14 H 30 à la mairie de VALENCE ;

- de la cérémonie du souvenir au monument aux morts le 8 mai à 11 heures. Une vente des «Bleuets de France» au profit de l'Office National des Anciens Combattants sera organisée ;

- qu'un cahier «Suggestions - Réclamations - Critiques» est à la disposition des habitants. Chaque rédacteur étant prié de bien vouloir apposer sa signature ;

- que le projet de «commissions extra-municipales» était en cours de réalisation.

L'An mil neuf cent quatre vingt trois, le deux juin à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Mme REDON-MICHAUD, maire.

Etaient présents : Mr GILET, 1er adjoint, Mme BEAUDENON, 2ème adjointe, Mme BERMOND, 3ème adjointe, Mr ROUSSEAU, Mme KLEIN, Mrs GARPIEL, PHILADELPHIE, PIERUCCI et LECLERC.

Absent : Mr BLANQUET représenté par Mr PHILADELPHIE.

Secrétaire de séance : Mme KLEIN.

Après lecture du compte rendu de la séance du 28 avril, celui-ci est adopté.

Plan d'occupation des sols.

Le conseil municipal

- désigne à bulletins secrets comme titulaire : Mme REDON-MICHAUD ;

En font partie par vote du 12 avril 1983 : Mrs GILET - GARPIEL - PHILADELPHIE - BLANQUET - LECLERC -

Conformément à l'article L 125 2 du Code de l'Urbanisme et les articles L 121 12 et L 121 26 du Code des Communes qui précisent que la désignation des représentants de l'Assemblée délibérante dans les commissions chargées de l'élaboration des documents d'urbanisme doit être faite à bulletins secrets.

S.D.A.U.

Le conseil municipal

- vote à bulletins secrets et confirme la désignation faite lors de la réunion du 22 mars 1983, à savoir :

- Mme REDON-MICHAUD, ou Mr GILET
- Mme KLEIN suppléante

Délégué : A.R.I.M.

- désigne un délégué pour représenter officiellement la commune au sein de cet organisme : Mr ROUSSEAU Robert ;

- l'étude devra être faite par l'équipe «Animation» (Mme KLEIN - Mr BLANQUET - Mr ROUSSEAU - Mr GARPIEL - Mr PIERUCCI)

L'ancienne tondeuse achetée le 26 juin 1964 étant devenue inutilisable (réservoir ayant pris feu),

le conseil municipal délibérant, autorise Mme le maire :

- à régler la facture se rapportant à l'achat d'une tondeuse BERNARD Moteur type 104 avec sac, n0 moteur E 594 008 d'un montant de 2 398,49 TTC (achetée chez Mr LARTAUD) ;

- à imputer la dépense au chapitre 214 article 2147 relatif à l'acquisition de matériel, outillage...

- à s'engager à ouvrir les crédits au budget supplémentaire 1983.

- à verser l'indemnité spéciale et annuelle de gestion allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes pour la période du 1er janvier 1981 au 31 décembre 1983, fixée à 329,97 Frs par an. Le montant de cette indemnité fait l'objet d'une révision tous les 3 ans. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget supplémentaire 1983 à l'article 615 et prélevés sur les fonds libres de la commune.

- à accepter un chèque de la S.A.M.D.A. d'une somme de 7 300 Frs pour la remise en état de l'entrée du chemin et socle du calvaire route de Vernou : travaux non exécutés - simple devis - accident du début 1982 - S.N.E.A.P. Bousens 31360 St MARTORY - Pas de dossier en mairie.

Le conseil municipal :

- accorde une subvention au Club du 3ème âge «Maurice VINCENT» d'un montant de 500 frs pour pouvoir demander une subvention au Conseil Général ;

Il est nécessaire que le Club reçoive une aide de la commune pour pouvoir demander une subvention au Conseil Général avant le 30 juin 1983 (ce qui explique que la subvention communale soit accordée à cette période de l'année et non en même temps que les autres).

- décide de porter les bons des Anciens à 80 Frs pour 1983 (actuellement 70 Frs). Ils seront versés à l'occasion du 14 juillet comme d'habitude).

Mme le maire informe :

- de la facture de participation aux frais de fonctionnement du collège «Rosa Bonheur» au Chatelet en Brie pour l'année 1983 :

| | |
|------------------------|--------------|
| 31 Frs x 495 habitants | : 15 345 Frs |
| 660 Frs x 28 élèves | : 18 480 Frs |

33 825 Frs

Cette somme comprend le transport par la C.G.E.A.

Remboursement de la maison des «Enfants Heureux».

660 Frs x 11 élèves : 7 260 Frs.

- de la facture de la piscine - 6 séances (en mars et avril) d'une somme de 1 980 frs - chaque séance 330 Frs/40 élèves : 8,35 Frs par élève plus transports 447 Frs par voyage (subvention). Les comptes seront faits sur une année scolaire.

- au sujet des inondations : si des particuliers ont des difficultés pour se faire rembourser, une intervention auprès de la Chambre Syndicale des Assurances pourra être demandée à la Préfecture Service de la Protection Civile ; chaque particulier devait envoyer sa déclaration à sa compagnie d'assurances par lettre recommandée dans un délai de 10 jours à compter de l'arrêté interministériel du 16 mai 1983

- de différents stages ouverts aux élus (documentation à demander au secrétariat de mairie).

- de la compilation de table décennale des actes de naissances, mariages et décès de la commune de VALENCE EN BRIE du 1er janvier 1973 au 31 décembre 1982 (dressée en exécution du décret du 3 mars 1951 art. 5) comprenant 51 naissances, 39 mariages, 58 décès.

- de l'installation d'un répondeur simple sur le poste téléphonique de la mairie indiquant les heures d'ouverture de la mairie et les principaux numéros en cas d'urgence (Pompiers, S.A.M.U., Gendarmerie CHATELET EN BRIE, Commissariat MONTE-REAU) ;

Coût 51 Frs par mois - 204 Frs tous les 4 mois (en location pendant 1 an).

- pour limiter le téléphone au régional dans la salle polyvalente (le téléphone sur lequel nous sommes raccordés ne le permet pas actuellement) il faut un compteur ; pose 200 Frs, ensuite 20 Frs par mois - les factures seront vérifiées pour une pose éventuelle.

- ouverture de la mairie pour l'enquête sur le projet de remembrement : du lundi 30 mai au lundi 13 juin - les lundi, mardi, mercredi, jeudi de 14 à 18 H les vendredi et samedi de 9 à 12 H - présence du commissaire enquêteur les mardi 14, mercredi 15 et jeudi 16 juin de 14 à 18 H.

- que la commission des chemins s'est réunie et s'est rendue sur place le 24 mai avec Mr AFFRE, représentant la Société ELF AQUITAINE Pour examiner différents travaux.

Problème de construction du pont (vers 1960) chemin rural n0 25 dit «de Chapuis» qui permet l'accès au puits VL n0 108, situé au lieu-dit «Le Bois Clair» section ZB ; pont non conforme au plan.

- du nettoyage de l'église (aide des employés communaux).

- Nous aimerions que notre village soit plus propre ;

aussi nous demandons :

- à chaque riverain de bien vouloir nettoyer devant chez lui ;

- aux enfants de ne pas jeter de papiers de bonbons ou autres ;

- aux fumeurs, de ne pas jeter leurs paquets de cigarettes vides, leurs mégots, etc...

- à chaque habitant de veiller à la propreté de notre commune «tous ensemble faisons de VALENCE un village propre».

- mise en place des commissions extra-municipales à la prochaine réunion pour fonctionner le 1er septembre.

- bulletin municipal - recherche de publicité.

- Radio Seine et Marne - lundi 13 juin de 11 H 30 à 13 H au café «Le Petit St Hubert» demande de participation des différentes associations.

- journée de la musique : le mardi 21 juin

Mme le maire rend compte :

- d'une réunion du syndicat intercommunal du collège «Rosa Bonheur» au Chatelet en Brie le 29 avril 1983. Toute personne peut demander à prendre connaissance du compte administratif 1982 à la mairie.

- d'une réunion à la Préfecture le vendredi 20 mai relative aux inondations et aux problèmes posés par la vallée JAVOT.

- réunion vallée JAVOT le 1er juin à la salle polyvalente ;

- réunion du syndicat d'Electrification le 11 mai 1983.

- Mme BERMOND et Mme BEAUDENON rendent compte d'une réunion concernant le syndicat de la Perception au Chatelet en Brie le mercredi 25 mai ;

- Mme BERMOND donne lecture du bilan de la fête communale, les recettes ayant couvert les dépenses, cette fête ne coûte rien à la commune.

Reunion du 30 Juin 1983

L'An mil neuf cent quatre vingt trois, le trente juin à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Mme REDON-MICHAUD maire.

Etaient présents : Mr GILET, 1er adjoint, Mme BEAUDENON, 2ème adjointe, Mme BERMOND, 3ème adjointe, Mr ROUSSEAU, Mme KLEIN, Mrs PHILADELPHIE, BLANQUET, PIERUCCI et LECLERC.

Secrétaire de séance : Mme KLEIN

Mme le maire fait part au conseil municipal de la délibération du comité syndical du syndicat intercommunal d'aménagement de la Vallée JAVOT, relative à la transformation de ce syndicat d'Etudes en un syndicat de travaux.

Le comité syndical, dans le souci de réaliser un aménagement cohérent du bassin de la Vallée JAVOT, a décidé de proposer la transformation du syndicat d'Etudes en syndicat de travaux.

Les conseils municipaux doivent donc être consultés conformément à l'article 163-17 du code des communes.

En conséquence, Mme le maire invite le conseil municipal à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le maire, le conseil municipal :

- VU l'article 163-17 du code des communes,
- VU la délibération du comité syndical du syndicat intercommunal d'Etudes pour l'aménagement de la Vallée JAVOT en date du 1er juin 1983,

décide :

1) - d'adhérer au syndicat intercommunal de travaux d'aménagement du bassin versant de la Vallée JAVOT,
2) - d'adopter les statuts de ce syndicat tels qu'ils sont définis par le comité syndical,
3) - de désigner :
- Mme REDON-MICHAUD ou Mr GILET, délégué titulaire
- Mr LECLERC, délégué titulaire
- Mr GARPIEL, délégué suppléant
pour représenter la commune au sein du comité syndical.

Participation de la commune aux frais de fonctionnement du syndicat intercommunal de la région de MONTEREAU pour les élèves scolarisés dans les établissements scolaires de MONTEREAU

Suite à une lettre du 25 mai 1983, de la Trésorerie Principale de MONTEREAU, qui fait état d'avertissement et lettres de rappel adressées à la mairie de VALENCE les 12/2/1980 - 6/2/1981, 12/6/1981 et 9/11/1982,

il est dû :

- Année 1978 : pour 6 élèves : 1 548,54 Frs
- Année 1979 : pour 8 élèves : 5 115,68 Frs

TOTAL: 6 664,22 Frs

Bien qu'il s'agisse des élèves de la maison des «Enfants Heureux», les élèves scolarisés à MONTEREAU entrent dans le cadre ouvert par la circulaire du 11 février 1972 relative à la coopération intercommunale pour les dépenses d'enseignement (J.O. du 23 février 1972),

Le conseil délibérant,

- autorise Mme le maire à effectuer le règlement correspondant soit 6 664,22 Frs,
- décide de ne pas invoquer le délai de prescription pour l'année 1978 et,
- charge Mme le maire d'émettre des titres de recettes, demandant ainsi la récupération des sommes à la maison des «Enfants Heureux».

Le conseil municipal délibérant décide,

- la création d'une taxe d'enlèvement des ordures ménagères à compter du 1er janvier 1984 en excluant les propriétés non desservies par le ramassage du «S.I.R.M.O.T.O.M.».
(en 1983, le coût du S.I.R.M.O.T.O.M. est de 65 636,98 Frs, soit 132,50 par habitant et par an (132,59 x 495 habitants : 65 636,98 Frs) appliqué à tous les contribuables et réparti sur les 4 taxes :
- Foncier bâti
- Foncier non bâti
- Taxe d'habitation
- Taxe professionnelle

(en 1984, la taxe sera calculée en fonction du foncier bâti ; les propriétaires pourront la récupérer sur les locataires).

La création de la taxe est adoptée par 8 voix contre 3 abstentions.

Aide technique à la gestion communale de la Direction Départementale de l'Equipement.

En application de l'article 14 de l'arrêté interministériel du 7 décembre 1979 (collectivités locales - Concours apportés aux collectivités locales et à leurs groupements par l'Etat - Services de l'Equipement et de l'Agriculture - J.O. du 19 décembre 1979) c'est l'inscription dans les dépenses

du budget communal du montant de la participation qui vaut confirmation de la poursuite de l'aide technique à la gestion communale.

Pour 1983, le nouveau taux de l'A.T.G.C. a été fixé à 3,15 Frs par habitant et par an.

Le conseil municipal délibérant,

- souhaite que la Direction Départementale de l'Equipement continue à apporter son concours à la commune de VALENCE EN BRIE sous forme de prestations d'aide technique à la gestion communale et,
- décide d'inscrire au budget primitif 1983 le montant de sa participation soit la somme de 3,15 Frs x 495 habitants : 1 559,25 Frs

Dérogation au Plan d'Occupation des Sols pour permettre à un habitant de VALENCE d'obtenir son permis de construire auprès de la Direction Départementale de l'Equipement ;

En zone UB, dans le cas de construction de bâtiments en vue de l'extension d'activités existantes.

- Superficie constructible ;

1 - La superficie constructible pourra être relevée jusqu'à 620 m² ;

Bande constructible :

2 - L'implantation des nouveaux bâtiments pourra être admise au delà d'une bande de 40 m ;

Dans le cas de bâtiments à usage industriel, artisanal ou commercial.

- Pente de toiture :

3 - La pente des toits pourra être inférieure à 35 degrés,

- 4 - Le matériau de couverture pourra ne pas être de tuile mécanique, mais devra être de ton vieilli.

Conformément au Plan d'Occupation des Sols en règle générale, «Les couleurs des matériaux de parement et des peintures extérieures devront s'harmoniser entre elles et ne pas porter atteinte au caractère et à l'intérêt des lieux avoisinants».

Rectification d'une erreur dans la parcelle N 80 appartenant à Mr JACQUET (espace boisé classé, à supprimer - en réalité la parcelle n'a jamais été boisée).

En réponse à la demande de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie, le conseil municipal refuse de répondre

au voeu exprimé par cette fédération demandant que le 19 mars soit une journée du souvenir, ni chômé, ni payée (décision prise par 7 voix contre 4 voix pour).

Le conseil municipal délibérant,

- accepte que des cours de karaté soient donnés à la salle polyvalente par un éducateur de la maison des «Enfants Heureux» pour les jeunes de cet établissement et ceux du village. Le jour et les conditions seront à déterminer.

- décide de demander à la Direction Départementale de l'Equipement de bien vouloir déplacer de 45 mètres environ le panneau «VALENCE EN BRIE» qui se trouve à l'entrée du village en venant de MONTEREAU et le panneau de stationnement unilatéral.

- d'organiser le samedi 24 septembre une soirée dansante pour financer le Noël des enfants ;
- d'un enseignement de la musique dans le cadre scolaire ;

* * *

Mise en place des commissions extra-municipales :

SOCIALE :

Mr TASSIN Raymond
Mr BOUMESBAH
Mme JACQUET Christiane
Mme MASSON Jacqueline
Mme FAURE Liliane
Mme ETIFIER
Le Père MERLO

BATIMENTS - TRAVAUX NEUFS

Mr TASSIN Raymond
Mr RATKOSKI Lucien
Mr BEAUDENON Bernard
Mr VERSTRAETE Francinet
Mr OIRIT
Mr SZUKALA Henri

VOIRIE-CHEMINS-BOIS-EAU

CIMETIERE - ENTRETIEN -

Mr CORDEVANT
Mr LEKKA Stanislas
Mr BEAUDENON Bernard
Mr ROUSSEAU Robert (père)
Mr MARCHAL Georges
Mr DI PALMA Angelo
Mr SZUKALA Henri

FINANCES

Mr GODRY Claude
Mr PARE Claude
Mr PETIT Claude
Mr LARTAUD Bernard
Mme FAURE Liliane

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Mr RATKOSKI Lucien
Mlle PIERRUCI M. Joseph
Mr TOUSSAINT Georges
Mr DELIMBEUF Robert

SPORTS-FETES-ANIMATION

Mr GODRY Claude
Mr BOUMESBAH
Mme SZUKALA
Mr ANDRES Alain
Mr MOTTRON Philippe
Mr BESNAULT Patrick
Mme JACQUET Christiane
Mr MASSON Albert
Mr TASSIN Serge
Mr VERSTRAETE Florent
Mr VERSTRAETE Francinet
Mr LARTAUD Bernard
Mr PETIT Claude
Le père MERLO
Mr SZUKALA Henri
Mr ROUSSEAU Jean-Claude

BULLETIN MUNICIPAL -

Mr PETIT Claude
Mme JACQUET Christiane
Mr REDON Daniel
Le Père MERLO

Mme le maire rend compte :

- de la passation d'un marché négocié en application de l'article 309 du code des marchés publics.

Ouverture des plis lundi 13 juin 1983

Assistaient à la réunion : Mr GILET, Mmes REDON-MICHAUD, BEAUDENON, BERMOND, Mr BRIEU ingénieur D.D.E., Mr VERGUCHT receveur municipal était absent et excusé.

Travaux : voies d'accès à la station d'épuration.

Réparation des regards sur réseau d'assainissement.

La commission décide de traiter :

- pour les voies d'accès à la station d'épuration avec la Société Chimique de la Route qui a présenté l'offre la plus avantageuse pour la somme de 3 261,50 Frs ;

- pour la réparation des regards sur le réseau d'assainissement avec l'entreprise TISSIER qui a présenté l'offre la plus avantageuse pour la somme de 7 098,21 Frs.

Sous réserve que la Société Chimique de la Route veuille bien dissocier son offre.

- d'une réunion du syndicat d'Electrification mercredi 8 juin 1983,

- un protocole d'accord va être signé,
- les travaux (renforcement basse tension - rue de Milan à VALENCE EN BRIE vont être exécutés),

- d'une réunion du S.I.R.M.O.T.O.M. mardi 14 juin mairie de MONTEREAU à 16 heures ;

- d'une réunion du C.E.G. «Rosa Bonheur» Le Châtelet en Brie mardi 14 juin - Les Ecrennes à 20 H 30 ;

- du voyage en Allemagne les 17, 18 et 19 juin 1983.

Nos amis allemands ont tenu qu'une délégation officielle représente notre commune.

Comme d'habitude l'accueil fut très chaleureux.

Remerciements :

- de la Croix Rouge pour notre collaboration à «L'opération Brioches» - Merci aux Valençois et Valençaises - Grâce à leur participation, un peu de joie sera donnée à des handicapés.

Mme le maire informe :

- Mr Philippe FRANCOIS (mairie de Coulombe en Valois) remplace feu Marc JACQUET au Sénat ;

- le rallye intervillages est prévu le 11 septembre à CHARTRETTES (les participants peuvent se faire inscrire auprès du responsable Jacques BLANQUET),

- un rapport d'activités a été dressé et sera publié dans le bulletin municipal. Mme le maire remercie ses collègues de leur étroite collaboration.

Reunion du 1 Septembre 1983

L'An mil neuf cent quatre vingt trois, le premier septembre à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Mme REDON-MICHAUD, maire.

Etaient présents : Mme REDON-MICHAUD, maire, Mr GILET, 1er adjoint, Mme BEAUDENON, 2ème adjointe, Mme BERMOND, 3ème adjointe, Mme KLEIN, Mrs GARPIEL, PHILADELPHIE, PIERUCCI, LECLERC.

Etaient absents : Mr ROUSSEAU, excusé ayant donné pouvoir à Mr GARPIEL ; Mr BLANQUET, excusé ayant donné pouvoir à Mr PHILADELPHIE.

Secrétaire de séance : Mme KLEIN

Après lecture, le compte-rendu de la séance du 30 juin 1983 est adopté.

R.N. 105

Le conseil municipal, délibérant, au sujet de la R.N. 105 demande une déviation. Voeu, maintes fois exprimé, lors de nombreuses réunions.

Que cette déviation soit prévue sur l'emprise de l'Autoroute A 5.

Facture à régler

Le conseil délibérant, autorise Mme le maire à régler la facture de l'entreprise NOUFRAY s'élevant à la somme de 440 Frs H.T. pour débouchage de la canalisation dans le logement du directeur d'école (canalisation obstruée par du sable et du gravier).

Station d'épuration - Fossé -

Le conseil municipal délibérant :

- décide de prendre contact avec la Direction Départementale de l'Équipement afin d'envisager les travaux qui s'imposent pour consolider ledit fossé.

Suite au rapport de visite du Centre Départemental de Lutte contre la Pollution qui conseille à la commune de prêter une attention particulière au phénomène d'érosion qui se produit par fortes pluviométries sur les parois du fossé de réception des eaux pluviales de la station. Cette érosion progressive risquant de nuire à terme à la stabilité des ouvrages,

- décide la plantation d'arbustes afin de dissimuler la station d'épuration.

Le conseil municipal décide :

- de nettoyer le monument TABOULET chaque

année, une ou deux fois par an ;
- de fixer le Noël des enfants au dimanche 18 décembre 1983 ;
- de fêter «ST NICOLAS» Patron de la Paroisse.

Mme le maire va prendre contact avec Mr le Curé afin de fixer la date et la nature de la manifestation.

Destruction de chardons

Afin d'obliger la S.N.C.F. à effectuer, sans tarder, les travaux de nettoyage du fait du mauvais état d'entretien des talus de l'emprise du T.G.V. où poussent de manière inquiétante de nombreux nuisibles, en application d'un arrêté préfectoral du 15 février 1982 rendant obligatoire la destruction des chardons dans notre département et à la demande de la Chambre d'Agriculture de Seine et Marne, par lettre du 16 août 1983 (suite à l'intervention de nombreux agriculteurs) le maire de la commune de VALENCE EN BRIE, en date du 1er septembre 1983 a pris l'arrêté correspondant aux parcelles en cause.

INFORMATIONS

Subvention du Conseil Général de la somme de 11 200 Frs du fait du débordement de la Vallée JAVOT.

VALENCE ayant été déclaré en «zone sinistrée», il s'agit d'une aide exceptionnelle accordée aux communes pour les dégâts causés à leur voirie par les inondations du mois d'avril (8 et 9 avril).

Mme le maire informe :

- avoir reçu l'arrêté en date du 27 juin 1983 portant attribution d'une subvention du département à la commune de VALENCE EN BRIE pour des travaux de réfection de voirie - réfection de la rue Emile PARQUET - Ces travaux sont subventionnés au taux dont bénéficie la commune en matière d'investissement de voirie communale soit 35 % du montant des travaux estimés à 32 000 Frs. Les travaux devront avoir reçu un commencement d'exécution dans un délai de 2 ans, à compter de la date de la notification du présent arrêté.

En raison de la nature des dégâts (voirie) notre assurance «SAMDA» ne nous couvre pas. En effet, la loi du 13 juillet 1982 stipule que ne peuvent être pris en considération que les sinistres portant sur les immeubles (contenu et contenant) faisant l'objet d'une assurance «Dommages».

- par arrêté préfectoral n° 83 PGR 26 en date du 4 juillet 1983 et, en application des articles 16 et 5 du code électoral, Mr Claude PETIT a été nommé délégué pour représenter l'administration au sein de la commission chargée de tenir à jour les listes

électorales de la commune et juger les réclamations auxquelles ce document pourrait donner lieu.

Le 22 mars 1983 ont été désignés :

- commission de révision : Mrs GILET et PHILADELPHIE
- commission de jugement : Mmes BEAUDENON et BERMOND
- déléguée désignée par le Tribunal de Grande Instance : Mme GRIMOIN

- que le centre départemental de lutte contre la Pollution qui a analysé l'eau d'alimentation le 18 août 1983 nous a notifié que cette eau est de bonne qualité ;

Indemnités annuelles de fonction des maires et adjoints

A compter du 1er juillet 1983, dans les communes de moins de 500 habitants : 14 060 Frs (l'indemnité des adjoints est de 50 % soit 7 030 F.)

- Mr l'abbé CALVIÈRE a demandé que le poêle à l'église (devenu inutile) soit retiré ;

- les jeunes de 16 à 18 ans sortis du système scolaire sans qualification et sans emploi qui désirent poursuivre leur formation en vue d'une qualification professionnelle peuvent s'adresser à MELUN, Organisation support GRETA L.E.P. LA ROCHETTE Tél. 439.41.63.

Lieu de permanence : Ecole Jules Ferry, 1, Rue Jules Ferry - 77000 MELUN-Tél 452.45.90

Personne à contacter : Mme LATHUILLÈRE du lundi au jeudi de 9 à 11 H 30 et 13 H 30 à 16 H 30 ;

- Quelques détails sont mis au point pour la soirée dansante du samedi 24 septembre, soirée organisée au profit du Noël des enfants, avec l'orchestre Bertrand HEMBERT dans la salle polyvalente. Les tables pourront être réservées en téléphonant à Mme BERMOND 431.80.71 ou Mme Christiane JACQUET 431.84.61 Tous les habitants sont invités à y participer ainsi que les amis des amis ;

- le rallye intercommunal aura lieu à Chartrettes le dimanche 11 septembre 1983 ; les jeunes sont priés de se faire inscrire auprès de Mr BLANQUET.

Mme le maire donne lecture :

- d'une lettre reçue du nouveau Préfet de Seine et Marne, Mr LACOLLEY ;

- de la lettre recommandée avec accusé de réception adressée le 11 juillet et le 8 août à Mr FROSIO au sujet d'une chaîne sur un chemin

communal.

Mme le maire rend compte de réunions :

- l'Union des mairies de Seine et Marne à MELUN le 1er juillet 1983 ;
- la commission des impôts le 5 juillet 1983.



RAPPORT D'ACTIVITE

SUITE 1^{er} BULLETIN

6 Juin
Syndicat C.E.G. MONTEREAU - Rendez-vous avec Mr DUMOULINEUF, Président.

9 Juin
Réunion de travail P.O.S.

13 Juin
- 11 heures : Radio Seine et Marne
- 15 heures : D.D.E. Appel d'offres pour station d'épuration (chemins) plus plaques d'égouts sur R.N. 105.
- 18 heures : Réunion de travail P.O.S.

14 Juin
- 14 heures : MELUN-D.D.A.S.S. Rendez-vous avec la directrice.
- 16 heures : MONTEREAU-S.I.R.M.O.T.O.M.
- 20 H 30 : C.E.G. CHATELET-

15 Juin
Rencontre avec Mr VIVIEN, député et Martine NOEL, conseillère générale.

16 Juin
- 17 heures : A.D.A.C. CHARTRETTES.
- 19 H 30 : Foyer Rural.

17 et 18 Juin
Voyage en ALLEMAGNE - Discours -

20 Juin
F.O.C.E.L.

21 Juin
14 H 30 : Remembrement

22 Juin
F.O.C.E.L.

23 Juin
Commission des bois sur place.

24 Juin
Réunion adjoints

25 Juin
- SIVRY - Inauguration terrain de sports et Eglise
- 15 heures : bois sur place

26 Juin
- Enquête assainissement.
- 14 heures : fête scolaire.

27 juin
MELUN-Remembrement Tribunal Grande Instance

28 Juin
P.O.S.

29 Juin
Aide familiale

30 Juin
- République de Seine et Marne.
- 20 H 30 : Réunion conseil.

1er Juillet
- Rendez-vous Préfecture.
- Bois.

2 Juillet
CHATELET, départ percepteur.

5 Juillet
Commission impôts.

6 Juillet
Conseil Général pour subventions.

VACANCES

17 Août
CHATELET, rendez-vous avec Mme le percepteur et la Gendarmerie.

24 Août
MONTEREAU - Commissariat.

1er Septembre
Réunion Conseil.

5 Septembre
Réunion P.O.S. avec D.D.E.

12 Septembre
Réunion D.D.E.

14 Septembre
Réunion Vallée Javot

26 Septembre
Compte administratif.

28 Septembre
Compte administratif avec le percepteur.

30 Septembre
Sous-Préfecture.

6 Octobre
Réunion Conseil, vote compte administratif, Aide Sociale et Caisse des Ecoles.

10 Octobre
- Société pour l'équipement de la Seine et Marne
- Rendez-vous avec la Sté des Eaux.
Direction Départementale de l'Équipement et Lutte contre la pollution au sujet de la station d'épuration.

14 Octobre
Commissions extra-municipales.

15 Octobre
Visite du Collège Rosa Bonheur Le Chatelet en Brie.

COMMISSION DES IMPOTS

MEMBRES TITULAIRES :

Mr BRAS Claude
Mr DELIMBEUF Robert
Mr LARTAUD Bernard
Mme MARIS Marie
Mr TOUSSAINT Georges
Mr VASSEUR-DENIS Paul

MEMBRES SUPPLEANTS :

Mr BEAUDENON Bernard
Mme FAURE Liliane
Mr FROSIO Marc
Mr HADROT Michel
Mr LELIEVRE Claude
Mr LEROY Jean-Pierre

LA PROPRETE POUR TOUS, PAR TOUS

Nous aimerions que notre village soit propre.

Aussi nous demandons :

- à chaque riverain de bien vouloir nettoyer devant chez lui,

- aux enfants, de ne pas jeter de papiers de bonbons ou autres,

- aux fumeurs, de ne pas jeter leurs paquets de cigarettes vides, leurs mégots, etc...

- à chaque habitant de veiller à la propreté de notre commune « tous ensemble faisons de VALENCE un village propre ».

Anne-Marie REDON-MICHAUD
Maire

25ème ANNIVERSAIRE DU CLUB SPORTIF DE RENDEL (ALLEMAGNE)

DISCOURS DE Mme LE MAIRE AU NOM DE VALENCE

Je suis très heureuse et fière de représenter ici notre commune de VALENCE. En effet, comme vous avez dû l'apprendre, j'ai été élue le 18 Mars dernier Maire de notre village. La nouvelle équipe «à l'écoute et au service de tous» m'a chargée, en tant que 1er magistrat de notre commune, de vous présenter toutes ses sincères félicitations pour l'anniversaire de la création de votre club sportif (25 ans).

Il y a presque 18 ans, en septembre 1965, je me trouvais en votre compagnie, à l'époque où mon beau-père, Mr HADERER était Maire de VALENCE. Il y a 18 ans déjà.... cela ne nous rajeunit pas...

Comme vous le savez, nos deux équipes de football, RENDEL d'une part et VALENCE d'autre part, se sont rencontrées pour la 1ère fois en 1964 et ce, grâce à la présence à RENDEL d'un habitant d'un village voisin du nôtre. L'année prochaine, en 1984, nous fêterons, je l'espère à VALENCE, cet anniversaire, 20 ans d'amitié. Nous sommes fermement décidés à conserver et à resserrer les liens d'amitié qui unissent RENDEL et VALENCE. Nous souhaitons que les liens qui nous unissent soient encore plus profonds, qu'ils soient ceux de la compréhension réciproque. Nous souhaitons tous que les échanges se multiplient et renforcent les contacts personnels entre les habitants de nos communes.

Il est entre nous de nombreux points communs et de nombreux problèmes communs, notamment celui des jeunes. Notre union doit se faire, dès maintenant et dans l'avenir, par les jeunes et avec les jeunes. Il faut leur faire confiance, les comprendre et comprendre leurs problèmes qui sont multiples dans la société actuelle, dans le monde où nous vivons, devant l'évolution que nous subissons.

Je tiens à remercier non seulement toutes les personnes qui ont participé, de près ou de loin, à l'organisation de ces festivités, mais aussi toutes les personnes dont l'accueil est si chaleureux, accueil qui, soyez en assurés, nous va droit au coeur.

En tant que femme, je suis fière de représenter non seulement notre village de VALENCE auquel nous sommes tous si attachés, que nous aimons tous, mais aussi les couleurs françaises et nous lèverons notre verre d'une part à l'avenir de nos deux équipes de foot, des footballeurs de RENDEL et de VALENCE et d'autre part à l'avenir de nos villages.

Anne-Marie REDON-MICHAUD

Maire

INFORMATION POUR TOUS

TAXI

POUR MONTEREAU

Un service de taxi collectif existe sur la commune, en voici les horaires :

- le mercredi - départ à 13 H 30 Mairie de Valence
retour à 17 H Mairie de Montereau
- le samedi - départ à 8 H 15 Mairie de Valence
retour à 11 H Mairie de Montereau

CARS VALENCE-MELUN-VALENCE

Un service de car existe le samedi pour MELUN, voici les horaires :

- départ à 8 H 40 Place de l'Eglise
- Arrivée Melun Ville 9 H 15 - Gare 9 H 20
- retour à 11 H 45 Melun Gare
- 11 H 48 Melun Ville
- Arrivée Valence 12 H 10
- Départ 12 H 10 Valence
- Arrivée Melun Ville 12 H 40
- Gare 12 H 45

NOS JOIES

1983

NAISSANCES

Maxime SOUVILLE - 31 Mars
Bilal KESKINSOY - 16 Mai
Zoubida MAHMOUDI - 11 Juillet
Carole HANNOIRE - 3 Septembre
Benoist ANDRES - 25 Septembre

MARIAGES

BOULET/BLANQUET - 8 Janvier
LECORCHE /BACONNET - 7 Mai
DAUVET /TOURBET - 18 Juin
CHATENET/BULLOT - 10 Septembre

NOS PEINES

Viviane POULAIN - 2 Février
Joseph TAVENON - 21 Février
Marthe REM - 18 Avril
Jean-Louis ROUMIEUX - 29 Août
Jean-Marie BLANQUET - 29 Septembre

Je me fais l'interprète de tous les Valençois et Valençoises pour venir présenter à notre collègue et ami Jacques BLANQUET, à son épouse Marie, à sa belle-fille Patricia et à toute sa famille, nos condoléances émues.

Mourir à 22 ans, c'est trop jeune... Il est évident que les mots sont vains... pour adoucir leur peine, mais qu'ils soient assurés de toute notre sympathie.

Anne-Marie REDON-MICHAUD

BULLETIN MUNICIPAL

AU CAS OU QUELQUES PERSONNES SERAIENT OUBLIÉES LORS DE LA DISTRIBUTION DE CE BULLETIN, QU'ELLES VEUILLENT BIEN NOUS EXCUSER ET LE DEMANDER AU SECRETARIAT DE MAIRIE.

BULLETIN MUNICIPAL

VIE ASSOCIATIVE

La Commission chargée d'élaborer le Bulletin Municipal souhaite que la vie des associations soit présente dans ces colonnes.

En effet, chacun de nous est intéressé par la vie du village, et chacun doit se sentir concerné pour participer à cette vie. Alors, Mrs les Présidents, n'hésitez pas à faire connaître votre Bureau, ses adhérents, l'activité, compétitions, fêtes, enfin tout ce qui se rapporte à la vie associative.

Ainsi donc, le Bulletin sera plus vivant, et nous nous connaissons mieux !

Ce Bulletin est ouvert aussi à toutes et tous ceux qui veulent dire et écrire quelque chose, signé bien entendu, se rapportant à la vie de VALENCE, ou tout simplement sur une pensée philosophique, littéraire, religieuse, sportive, juridique, sociale, culinaire ; enfin tout ce qui intéresse les Valençoises et les Valençois.

MERCI.

LA COMMISSION

LA MUSIQUE A L'ECOLE

Tous les enfants scolarisés à l'école communale bénéficient d'une initiation musicale.

La Municipalité a voté un crédit pour qu'en enseignant spécialisé vienne dispenser quelques heures dans l'école en collaboration avec Madame et Monsieur PETIT (1 heure hebdomadaire pour la classe des grands, 30 minutes pour la section enfantine et 30 minutes pour les CP-CE).

Il s'agit plutôt d'un éveil au monde musical et d'une sensibilisation au rythme et à la culture orale.

Ainsi les enfants pourront mieux trouver leur place au sein de la communauté tout en développant leur imaginaire et leur sensibilité personnelle.

Le bienfait qu'ils en retireront sera multiple : non seulement ils y trouveront un mieux être dans leur corps, mais aussi ils structureront mieux l'espace-temps favorisant ainsi un meilleur accès aux disciplines scolaires fondamentales comme les mathématiques ou la lecture.

PETITES CHRONIQUES DES 13 ET 14 JUILLET

Elles sont longues ces journées d'été, on est encore tout près du solstice, le 13 il faudra attendre très tard le coucher du soleil pour que les enfants ravis d'être porte-flambeaux, puissent faire trembler haut la lumière.

Le village se regroupe en cortège autour de ses lampions, non vraiment le tambour jovial n'a rien de guerrier, le village se rassure et se comporte lui-même encouragé par la grâce de ses majorettes et le maintien digne des pompiers. On quitte sa fenêtre, son jardin, on rejoint les autres, on grossit le défilé, ça fait boule de neige...

C'est pour fêter quoi au juste ?

Ce vieux 14 Juillet qui a mis le feu aux poudres pour plus de justice, mais qui a déclaré aussi tant de violences inutiles ?

Oui bien sûr, la naissance d'une démocratie ça se fête... Mais peut être surtout parce que c'est une occasion de se retrouver ensemble, le village petite société au coeur d'une Nation.

Sur les Champs Elysées du village on n'a ni mirages, ni tanks à exhiber, ni force agressive, ni dissuasive, on n'a que nos bonnes volontés. C'est pourquoi, ensemble, on marche, on entoure le village. Tout le village jusqu'à la dernière maison, on a envie de dire «ON EST LA».

Le cortège passe, on ne se prend pas trop au sérieux mais tous, les «anciens» comme les nouveaux habitants du village ont conscience de cette chance d'une certaine «qualité de vie».

Pourtant, ce n'est pas si évident que ça d'appréhender à être bien ensemble...

Chapeau pour le feu d'artifice ! Ce n'était pas des pétards mouillés. Il n'y en a pas eu un seul de râté.

Nos artificiers novices ont eu chaud aux doigts, mais ils ont su maîtriser l'épreuve du feu pour nous.

Ils l'ont envoyé bien haut gerber dans le ciel.

Les petits enfants en avaient plein les mirettes...

Après, pour ceux qui ne sont pas allés se coucher, et qui avaient envie de «guincher» la fête se prolongera. Au départ, ça hésite, on n'ose pas... quand chacun attend chacun, chacun déçoit chacun... C'est normal. Les jeunes boudent la musique «à la papa», les moins jeunes refusent de se tré-

mousser sur du «disco» ou du «funky». Chacun son domaine, c'est bien dommage !.

Certains jeunes sont partis voir ailleurs s'ils y étaient, il paraît que ce n'était pas mieux qu'ici... bien sûr, mais quand ils reviennent c'est déjà 2 heures passées, ici presque tous sont allés se coucher. Restent une vingtaine de fêtards qui n'arrivent plus à se quitter. On n'arrête pas de danser (au moins sur la piste on ne se marche plus sur les pieds), de rire, de se raconter de bonnes blagues... on y est arrivé... à être tout simplement bien ensemble...

Les autes ne voudront pas le croire, saura-t-on le leur dire ?

Le lendemain c'est le 14, plein d'activités alléchantes au programme : quilles - boules - tir entre autres, en plus, il fait beau et chaud... Ça devrait marcher et ça marche malgré les quelques traditionnelles contestations.

«Les quilles sont usagées» ou «il faudrait comme avant les relever entre chaque boule» et «c'est ça le changement ?» et «dans les autres pays, ils ont fait des affiches c'est mieux» et «c'est pas à la mairie qu'il fallait décorer les pompiers, mais à la salle des fêtes !» et «le vin d'honneur c'était pas avant mais après les majorettes qu'il fallait le mettre» et «toujours les mêmes qui se décarcassent pour rien, on ne m'y reprendra plus !...» et puis «vous allez voir l'an prochain !...» et, et PATATI et PATATA...

Eh bien sûr, tout le monde a toujours raison... Rien n'est jamais parfait... Mais est-ce vraiment important ?

Heureusement, beaucoup ont de l'humour.

Ça doit être ça qu'on appelle les querelles de clocher, finalement ce n'est pas si désagréable que ça, ça fait aussi partie du charme de vivre dans un village, c'est mieux que l'indifférence des grandes villes.

Tout aurait pu se terminer là mais non, certains ont eu un coup de furie, las de la critique facile et passive, ils ont décidé de faire un effort pour que la fête se prolonge.

On se prend en charge.

«Ce soir tous à la salle des fêtes avec nos disques préférés» «Ça va être aussi bien qu'à la maison». Et le téléphone arabe marche aussitôt, ça n'a pas tout de suite été évident, il y a eu d'abord 2 ou 3 sempiternels «Y'a pas d'ambiance !» «Y'a jamais personne à VALENCE !» puis tout d'un coup, on ne sait plus comment, sans doute parce qu'on en avait tous envie «ça a pris», comme une mayonnaise...

On danse tous ensemble sans distinction d'âge, ni de «secte», du tango au rock, en passant par la valse et le «funky», on est bien, ça devient la famille. Et c'était déjà le 15 Juillet.

Peu importe si «avant» c'était pire ou mieux, finalement cette fois-ci ce n'était pas si mal et si vous le voulez bien, la prochaine fois, ce sera encore mieux.

LA VIE AU VILLAGE C'EST COMME DANS L'AUBERGE ESPAGNOLE, ON Y TROUVE CE QU'ON Y APORTE, ELLE SERA CE QUE NOUS VOUDRONS BIEN EN FAIRE TOUS ET PAS SEULEMENT LES QUELQUES RESPONSABLES DE L'ANIMATION.

Marie-Louise KLEIN
Conseillère Municipale

ENCORE LA FETE !

Ça a été un concert unanime «Quelle réussite !», on ne savait pas qu'on pouvait si bien s'amuser à VALENCE !

Tout le monde est d'accord, ce n'est plus la peine de le redire. Pas une fausse note. On s'était donné tant de mal : chaque table avait son bouquet, chacun avait droit à une attention !

Ceux de l'orchestre ont été parfaits : compétences, entrain, charme ; et gamme vraiment déployée des valse les plus rétros au plus moderne sans oublier les twists, ni les rocks avec en plus, des incursions affolantes en AFRIQUE, AMERIQUE LATINE, ESPAGNE ou ITALIE, un grand bravo pour les musiciens !

Il est vrai que cette qualité, il a fallu la payer : 40 F l'entrée, c'était pas donné.

Ah ! pour une fois on avait vu grand ou on avait envie de laisser de côté notre brave vieil électrophone et d'y mettre la prix pour être bien ensemble au village.

Après tout, on n'hésite pas à dépenser pour sortir à PARIS ou ailleurs «en ville». Alors, pourquoi pas ici aussi ? C'est peut-être une façon de valoriser la vie au village après tout !

N'est-ce pas pour le NOEL des enfants ?

Et ça a bien rapporté...

NON qu'on veuille faire des enfants du village, des enfants rois... de société de consommation. NON, on n'a pas oublié que NOEL c'est la fête de l'enfant pauvre... Mais, si on veut leur offrir un bon goûter, le cinéma, leur montrer qu'on pense à eux, ça chiffre vite !

Enfin, une fois de temps en temps ça fait plaisir de s'offrir une soirée de luxe, puisqu'on sait (et c'est le plus important) qu'on peut aussi bien être avec des moyens modestes et puisque ça a été par tous un prétexte à la bonne humeur. Et ceux de la Municipalité étaient si contents de se mettre à votre service !

Vous avez pu voir Madame le Maire, rayonnante dans sa robe blanche, qui portait les coupes jusqu'aux tables... Et avec ses collègues, elle n'a pas boudé non plus la corvée de plonge à la cuisine.

Avant qu'on ne se quitte très tard et à regret, la danse du balai a eu ses partisans enthousiastes et on a laissé la salle propre comme un sou neuf.

C'était une belle soirée pas loin de la pleine lune, ni de l'équinoxe et qui devait marquer : un enfant n'allait pas tarder à NAITRE.

Marie-Louise KLEIN
Conseillère Municipale

VOUS AIMEZ LA VIE !

BUVEZ DU BORDEAUX

Bordeaux supérieurs Côtes de CASTILLON

Bordeaux Clairnet

Chateau Moulin Rouge

ST EMILION Grands Crus

Chateau Prince Noir

Chateau St Laurent

Jean-Claude BASSILIEAUX

33350 ST MAGNE DE CASTILLON

Tél. (16-57) 40.06.71

LA POMPE A «CHALEURS»

D'abord, comme chantait Jacques BREL, d'abord, rendons un grand hommage à Monsieur Charles TELLIER.

Les faits exacts ainsi que les dates, je ne saurais les citer, je me souviens seulement ; la science balbutiait et les hommes vivaient dans la crainte que le chemin de fer ne provoquât des typhons.

Et ce vieux cargo, par vos soins transformé en chambre froide ; la première traversée au monde de viande de boucherie congelée, a fait taire les rieurs et rêver l'enfant que j'étais.

Dans le transport de bétail vivant par bateau, il y avait parfois 80 % de pertes, et l'ARGENTINE accrocha votre nom dans toutes ses villes, au-dessous d'une place, d'une rue.

Mais vous ne saviez pas, pendant que toutes vos cellules transpiraient la joie devant vos boeufs glacés, raides comme des troncs ébranchés, pendant que vous poussiez innocemment les calories hors des steacks et des «patofs», des daubes et des miratons que des petits malins s'enfuyaient avec pour les revendre (Et c'est comme ça que VALENCE EN BRIE a une pompe à chaleur dans la salle des fêtes)

Et longtemps plus tard, des millions de petits «frigorifiques» appelés réfrigérateurs et qui font toujours du froid par devant et du chaud par derrière, sont dans toutes les cuisines des bonnes ménagères.

Mais voilà que nos petits malins se sont mis en tête de transformer en centrale thermique, ce malheureux auxiliaire, dont le seul bonheur est de faire des glaçons pour le pastis.

Notre réfrigérateur regimbe, il fera du chaud, d'accord.

Mais avec un petit bout de froid qu'on ne peut lui arracher, il fera son givre, dernier souvenir des jours heureux, sinon il s'emballera, jusqu'à 77 degré centigrades et tout sautera, le suicide, quoi ! et c'est sûr qu'il le fera.

Alors pour le calmer, on le décore de gadgets : sondes à température, haute et basse, relais thermiques, thermostats, pressostats, ipsothermes, vannes solénaïdes, filtres deshydrateurs, etc... autant de garde-fous.

Et ce n'est pas tout, son état naturel contrarié rend délicate sa complexion, deux visites annuelles de spécialistes lui sont nécessaires et c'est le minimum, il serait même bon qu'un répétiteur, non moins sophistiqué, reproduise dans la salle d'en bas les états d'âme de la salle d'en haut.

Il y a aussi les volets de distribution d'air chaud, ou froid, à notre choix, s'ils étaient motorisés, ce serait encore mieux, mais pas moins compliqué et un peu plus cher.

Et tout ça coûte à vous donner chaud, mais chaud..., c'est qu'il faut le bichonner, notre frigo-pompe à chaleur. Avoir chaud, c'est bien ce qu'on voulait, non ?

Ça marche comment une pompe à chaleur ?

Comment ça marche, mais c'est très simple, ça tire des calories de tout ; d'un poulet, d'un caillou, de l'eau, de l'air, du sel ; elle pompe, comme son nom l'indique, des calories de tout, mais vraiment de tout.

Même dans le froid absolu, - 273 degrés, eh bien, elle trouve encore des calories.

Les molécules, les atomes, les protons, les neutrons et je ne sais encore quels tontrons pédalent dans le grand cyclotron s'arrêteraient tout net ; les ions et les cations seraient bleus de froid comme des menottes d'écolier pauvre.

Jamais astre n'aurait été plus mort, et dans cet enfer au-delà des glaces, la pompe à chaleur ravigotte et remet au travail, les calories qui jouent les marmottes.

Oui, à - 273 degrés centigrades, la pompe à chaleur trouve encore des calories, qui se planquent, bien sûr, mais elle les trouve. FANTASTIQUE.

C'est ce que m'affirmait un technicien-vendeur auquel je n'ai pas acheté de pompe à chaleur.

Et ses qualités ne s'arrêtent pas là, imaginez que consommant par exemple 5 KW d'électricité, elle vous en rend 15,3 fois plus et que vous réutilisez ces 15 KW dans une autre pompe du même type, vous en aurez donc 45, et ainsi de suite, il n'y a pas de raison que ça s'arrête, finis les soucis d'énergie.

Mais il paraît que non, que ça ne se passe pas comme ça, est-ce que ces kilos n'auraient pas le nombre de watts, ou que ça serait des watts en aluminium, légers comme des francs d'après guerre.

D'autre part, cette merveille de la technique, si on la stoppe est longue à retrouver son élan, surtout si le temps est humide.

Les bons vieux convecteurs, peut être gourmands d'ampères, mais fournissant leur chaleur à la demande et sans façon, robustes et bon caractère garanti tout temps, indifférents au maniement, auraient donné moins de «chaleurs» que cette pompe qui joue les précieuses, continuant à faire son givre, comme d'autres font leur beurre.

Et nous, on y danse, dans la salle des fêtes.

Tout le monde est content.

Gérard PHILADELPHIE

HUMANISME ET TOLERANCE

ONT-ILS COURS AUJOURD'HUI ?

Chaque jour, dès votre réveil, à peine le pied par terre, si l'on branche la radio et sur chaque antenne, l'actualité quotidienne apporte son lot d'agressivité, d'horreurs, d'assassinats et de morts pour rien.

Le sang est à la UNE de tous les journaux, comme si la vie n'était fondée que sur le crime, l'horreur et la méchanceté.

Dans le même temps, tout en chacun est préoccupé par la paix dans le monde, et au nom de cette paix, l'on assassine et l'on tue, POURQUOI ?

Dans tous les pays du monde, l'insécurité règne et l'on se défend plus pour sauver sa vie que pour aider la science à la prolonger.

Le MOYEN-ORIENT, le BASSIN MEDITERRANEEN, la POLOGNE, l'AFGHANISTAN, le CHILI, l'ARGENTINE, l'AFRIQUE, le TCHAD, le LIBAN et la liste est encore longue, un seul mot revient toujours «GUERRE».

Un évènement récent vient encore de bouleverser le monde de l'aviation civile et le monde tout court. Un avion civil transportant 269 passagers, sont portés disparu en plein ciel, au nom d'une soit-disante erreur de parcours.

Le monde est choqué, les contradictions et les imbroglios sont multiples, mais les morts ne reviendront plus, «POUR EUX, LE CIEL N'A PAS ETE LE PARADIS».

Au nom de quoi, les Gouvernements et leurs Chefs disposent-ils de la vie de femmes, d'hommes et d'enfants pour décider en fonction de leurs idéologies politiques ou tactiques politico-militaires, de les faire tuer ou assassiner. Mais au nom de quoi ?

Pourquoi dans toutes les conférences nationales et mondiales, l'on cite MONTAIGNE, Jean-Jacques ROUSSEAU et SAINT EXUPERY en référence sur l'humanisme et la tolérance et, que sur le terrain de la vie, l'on fait fi de tous leurs grands principes ?

Pourquoi avoir créé un prix Nobel de la Paix, quand il est tous les jours bafoué et violé ?

Bien entendu, je ne vais pas changer par ces mots la physionomie du monde dans lequel nous vivons, mais si chacun s'imprègne de ces deux mots HUMANISME et TOLERANCE, certaines choses pourront changer :

«SI TOUS LES GARS DU MONDE VOULAIENT SE DONNER LA MAIN».

Tel devrait être le thème d'une réunion mondiale réunissant tous les Chefs d'Etats, afin que ceux-ci rayent du dictionnaire les mots GUERRE, ASSASSINATS, VIOLS, MORTS et donnent une autre dimension aux mots VIE, PAIX, HUMANISME et TOLERANCE.

Nous aussi, nous sommes concernés car nous sommes souvent à la rencontre de la mort pour nous et pour les autres. Pensons que la mort ne choisit pas son heure, mais provoque toujours dans les coeurs de la peine et de la souffrance.

Apprenons à nos enfants qui seront les ADULTES de demain que leur devenir dépendra du choix entre la tolérance et l'intolérance.

Même à VALENCE, petit village Briard au milieu de ce monde en crise, nous devons tous nous sentir concernés ; soyons tolérants et humains et chacun vivra mieux.

Daniel REDON

CONNAISSEZ-VOUS VALENCE ?

A LA RECHERCHE DU TEMPS PASSE

Connaître l'histoire plus ou moins lointaine des lieux où nous vivons, savoir ce qui a bien pu s'y passer, apprendre qui nous y a précédés, est un désir, un besoin que nous avons tous plus ou moins ressenti un jour ou l'autre en nous faisant peut-être la promesse de nous pencher sur ce problème, de nous atteler à la tâche, de nous plonger dans les recherches, un jour prochain, quand nous disposerons d'un peu plus de temps libre, de loisirs... Et puis le temps passe ; il y a plus urgent à faire... Remettons à demain...

La création de ce « Bulletin d'Information Municipal » sera peut-être le catalyseur de ces projets et les personnes intéressées par l'histoire (proche ou lointaine) de notre village ne pourraient-elles pas se retrouver, en dehors de toute structure officielle, et former un (ou même plusieurs) groupe qui partirait à la recherche de nos origines ?

La tâche n'est pas facile mais les directions de recherches non exploitées sont encore nombreuses : ainsi, sans vouloir immédiatement remonter aux origines, il y a les souvenirs des anciens du village et la tradition orale qui peuvent nous apprendre beaucoup sur la vie à Valence au début du siècle.

Il convient ici de signaler une heureuse initiative prise, il y a déjà plusieurs années, par Monsieur TISSIER et Monsieur ANDRES : il s'agit du recueil de reproductions de cartes postales édité au profit du Club des Anciens « Maurice Vincent » et qui permet de se faire une idée très précise de la vie quotidienne des Valençois de 1900 à 1930.

Et pourquoi ne pas commencer aujourd'hui par un fait relativement proche et pour lequel les témoignages et les souvenirs doivent encore être nombreux : la commune a obtenu, au cours de la guerre 39-45, une citation à l'ordre du régiment, comportant l'attribution de la Croix de guerre avec étoile de bronze. Qui pourra apporter des renseignements et des précisions sur les causes de l'obtention de cette citation et de cette médaille ?

Les personnes intéressées par ce projet peuvent me contacter et je me chargerai de réunir ou de coordonner toutes les initiatives dans ce domaine. Nous tâcherons, dans le prochain Bulletin, de vous tenir au courant des développements éventuels et de vous présenter régulièrement un bilan de nos recherches.

Claude PETIT
Instituteur

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Madame le Maire,

Charles FITERMAN, a bien reçu la délibération du Conseil Municipal de VALENCE EN BRIE du 1^{er} Septembre 1983, au sujet de la déviation de la R.N. 105.

Il a demandé à ses services du Ministère des Transports de lui fournir les éléments techniques nécessaires.

Vous serez tenu informée dès que possible des suites réservées à votre requête.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Signé : Antoine PORCU.

VALENCE EN BRIE

Visite de Monsieur le Député, Alain VIVIEN et de ses deux collaborateurs, M. GARCON et M. ALCHEIK, le Samedi 5 Novembre en Mairie de Valence à 17 heures.

Tous les membres du Conseil Municipal étaient présents.

Les différents problèmes concernant la commune furent évoqués notamment la demande de déviation.

Ce fut une réunion de travail très positive.

MAIRIE DE VALENCE EN BRIE

Le Dimanche 22 Octobre fut la journée des personnes âgées. Des brioches furent offertes par quelques enfants au nom des membres du conseil municipal.

Par ce geste modique et qui n'a rien coûté à la commune puisque la dépense a été prise sur les bénéfices réalisés lors de la Fête Communale, nous avons voulu simplement "faire plaisir", pourquoi pas ?...

SAINT-NICOLAS

Plusieurs villes et villages de FRANCE portent le nom d'un saint ou d'une sainte. Par exemple : SAINT GERMAIN LES CORBEIL, SAINTE GENEVIEVE DES BOIS... Dans ces cas, les coutumes honorent le saint ou la sainte comme patron ou patronne de la ville ou du village.

A VALENCE EN BRIE, ce n'est pas la même chose. Saint Nicolas n'est pas patron du village, mais de l'Eglise et de la communauté chrétienne, qui s'y rassemble, et plus largement et mystérieusement de tous ceux et celles dont le coeur cherche et accueille Jésus dans la FOI et l'AMOUR, à l'exemple de Saint Nicolas.

Mais en fait, qui était ce saint ? Il y a tellement de légendes de Saint Nicolas dans tous les pays d'EUROPE et jusqu'en AMERIQUE, qu'il n'est pas facile de retrouver les traits historiques du personnage. On peut cependant retenir comme vrai, les éléments suivants :

Il est mort au IV^{ème} siècle, évêque de Myre, ville de l'actuelle TURQUIE. Il était grec, mais pas intellectuel, ni même théologien. Par contre, il savait préparer des baumes et des onguents pour soulager les malades pauvres qui ne pouvaient se payer le médecin.

C'est l'amour effectif et efficace des pauvres qui caractérise le plus Saint Nicolas. Ses miracles les plus certains furent de nourrir les affamés, de doter des jeunes filles trop démunies pour espérer se marier (d'où « la légende des trois pucelles ») et aussi, mais le fait est moins certain, d'avoir protégé des vignes menacées par la grêle.

En ASIE MINEURE à cette époque, il y avait beaucoup de pauvres et la famine faisait rage. Ceux qui attiraient le plus la compassion du Saint évêque étaient d'abord les enfants orphelins, que les bouchers et charcutiers faisaient disparaître pour en faire des salaisons. Saint Nicolas en a sauvé plusieurs, d'où la légende et la chanson des « trois enfants qui s'en allaient glaner aux champs... ».

La charité de Saint Nicolas se portait à tous ceux qui étaient en détresse, et notamment les marins dans les tempêtes, si fréquentes de la Mer Egée, qui borde la TURQUIE et les voyageurs à pieds menacés par les brigands de grands chemins. Si la dévotion envers les saints était aussi développée de nos jours qu'au Moyen-Age, Saint Nicolas serait honoré comme patron des voyageurs, auto-stoppeurs menacés de mauvaises rencontres, passagers d'avion en risque de détournement. Une route nationale ne traverse-t-elle pas VALENCE, tandis qu'au dessus de nos têtes vrombissent les boeings visant les pistes de ROISSY CHARLES DE

GAULLE !

Pour rendre service à la municipalité, j'aurais dû commencer par l'état civil de Saint Nicolas. L'histoire n'a pas retenu son nom de famille. Par contre, son prénom a une signification très importante, aussi bien au IV^{ème} siècle aristocratique que de nos jours et en FRANCE. Le nom NICOLAS est composé de deux mots grecs :

NICOS, qui signifie victoire, et LAOS qui signifie le petit peuple. Pas tout le peuple (en grec DEMOS, d'où vient le mot démocratie), mais cette partie du peuple composée des défavorisés, des travailleurs, des chômeurs, de tous ceux qui ont la vie dure et précaire.

NICOS-LAOS : Victoire aux petits gens, victoire aux sans privilèges, VIVE SAINT NICOLAS !

Signé : Père Jean MERLO

Dans le cadre de la fête en l'honneur de SAINT NICOLAS, tous les VALENCOIS et VALENCOISES sont invités le 10 DECEMBRE 1983 à 20 H 30, dans l'Eglise de VALENCE, à participer à la fête.

VOEUX 1984

Madame le Maire et les Membres du Conseil Municipal souhaitent à tous les VALENCOIS et VALENCOISES de joyeuses fêtes de fin d'année.

Pour la nouvelle année, ils leurs présentent leurs meilleurs voeux, surtout une excellente santé à tous.

Tous Transports
Déménagements à la carte

BILLARD Rémy

9, rue du Presbytère
77830 VALENCE EN BRIE

Tél. (6) 431.81.11
Tél. (6) 431.80.49

TOUT POUR LA PÊCHE

NATURALISATION
AQUARIOPHILIE



Michel PIOUS

6, rue Danielle Casanova
77130 MONTEREAU

Tél. : 432.08.77

R. C. 75 A 196

SPÉCIALISTE COUPE
SOINS DU CHEVEU

SALON CHRISTINE BERNARD

2, RUE DE L'YONNE 77130 MONTEREAU

TÉL. 432 11-58

B. LARTAUD
77830 VALENCE EN BRIE
TEL. 431 81-02



PEUGEOT - TALBOT - MATRA

MÉCANIQUE AUTOMOBILE

REGLAGE ELECTRONIQUE

MISE AU POINT

ANTI-POLLUTION

FERMÉ LE DIMANCHE

COPRAGIM

FRANÇOIS BAPT



13, place
du Marché au Blé

77130
MONTEREAU

432.70.42

CONSEIL
IMMOBILIER

OUTILS WOLF - ALIMENTS DUQUESNE - PURINA

GRAINES POTAGÈRES ET FOURRAGÈRES - LÉGUMES SECS

DEPOSITAIRE
VILMORIN

C. JADUEN

43, Rue Jean-Jaurès
77130 MONTEREAU

Téléphone : 432-00-69

R.C. Montereau 55 A 25

C.C.P. Paris 2090-55

HUITRES CREVETTES HOMARD
ESCARGOTS LANGOUSTES

POISSONNERIE

JEAN GARNIER

5, RUE DU CALVAIRE 77130 MONTEREAU

TÉL. 432 10-39

Auberge des Houes

C. BERONIE, CHEF DE CUISINE

SA TERRASSE - SES SPÉCIALITÉS

SALON PARTICULIER POUR REPAS D'AFFAIRES

PARKING OMBRAGÉ CERTAIN

22, RUE DES ARCHES - 77130 MONTEREAU

R.C. Montereau A 906640578 Tél. : 432 05 34

Fermé Dimanche soir et Lundi

"SPAR"

épicerie-fruits-légumes-butagaz

ouvert tous les jours sauf le lundi

livraison à domicile

Place de l'Église Valence en Brie

TÉL.: 431-83-62

REPAS - LUNCH - BANQUET
BUFFET CAMPAGNARD

MARIAGES - BAPTÊMES - COMMUNIONS

CHARCUTERIE DU MARCHÉ

J.-P. SARRAZIN

TRAITEUR

1, Place au Blé 77130 MONTEREAU

Téléphone : 432-03-40

R. C. 71 A 16

DÉCOLLETAGE MÉCANO SOUDURE
MÉCANIQUE GÉNÉRALE
RECTIFICATION

E^{TS} LOUIS VIVIAND

M^{ME} H. CAVACIUTI

30, RUE EDMOND BRANLY 93100 MONTREUIL

TÉL. 287 22-80 & 859 96-38

PEINTURE - VITRERIE
REVÊTEMENTS DE SOLS

BEAUX ARTS

Etablissements STUTZ

5, Place du Colonel-Fabien

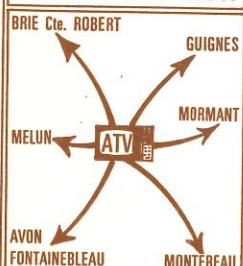
77130 MONTEREAU

Téléphone : 432-04-34

R.C. Montereau 58 B 94

DÉPANNAGE TÉLÉVISION Pose d'Antennes

TARIF UNIQUE
DU DÉPLACEMENT
SUR CE SECTEUR



Toutes Marques NB et Couleur
INTERVENTION RAPIDE, prêt
d'un TV en cas d'immobilisation prolongée

VENTE TV - HI-FI

ATV

ASSISTANCE TÉLÉVISION

Tél. 068.12.12

TRANSPORTS JACQUET

13, rue Octave Rousseau
77830 VALENCE EN BRIE

Tél. (6) 431.82.91

DECouvrez LA NATURE A CHEVAL

Enfants, Adultes, l'Équitation est à votre portée
à quelques Kms de Valence en Brie

A Montigny Lencoup, Monique vous accueillera
dans sa ferme équestre pour vous faire décou-
-vrir et aimer le cheval

MANÈGE - REPRISES - RANDONNÉES
PENSIONS DE CHEVAUX



EUR - EQUUS

Ferme de la Belle Epine
77520 MONTIGNY LENCOUP

Tél. 431 76-29

MON SOMMELIER, BARTON & GUESTIER.



Depuis 1725,
Barton & Guestier
sélectionne et élève
les meilleures
appellations d'origine
des grands vignobles
traditionnels.

Avec une sévérité, une
rigueur qui se perpétuent
dans la tradition des
grands maîtres de chais.
Pour que chaque vin soit
un plaisir.
Maintenant, vous avez
un sommelier.

**Maison
fondée en 1725.**